

Les présidents de CME de CHU menacent de démissionner

Quotidien du Médecin du 13/03/2009

Coup de semonce

La menace de démission des présidents des CME des CHU ne doit pas être prise à la légère. Ces responsables médicaux n'ont pas coutume de brandir pareille banderole. Bien au contraire.

Le mouvement traduit l'inquiétude du monde hospitalier dans son ensemble. Les praticiens s'insurgent contre une loi Bachelot qui selon eux les priverait de tout pouvoir prépondérant dans l'élaboration du projet médical de l'établissement, les monde infirmier et soignant reprochent, mais c'est un peu le même problème, aux pouvoirs publics d'avoir une vision avant tout économique et comptable de l'hôpital ; quant aux personnels administratifs, ils craignent de faire les frais comme cela a déjà été le cas dans le passé, d'une politique drastique. La journée de mobilisation syndicale du 19 mars confirmera ces malaises persistants du monde hospitalier.

Le Président de la République est conscient du danger. Une nouvelle fois, il visite aujourd'hui un établissement de soins, pour expliquer, dit son entourage, la réforme Bachelot qui fait pourtant l'actualité depuis des semaines, voire des mois. Le travail n'aurait-il pas été fait ? Chacun appréciera.

Nicolas Sarkozy sera-t-il plus pédagogue que la ministre de la santé qui n'a pas réussi, malgré ses efforts, à calmer les inquiétudes et les angoisses, réelles ou imaginaires, d'un monde qui affirme qu'il n'a pas été entendu ? Le Président n'aura pas droit à l'erreur. Le coup de semonce tiré par les présidents de CME pourrait en effet annoncer d'autres mouvements plus "musclés".

70 % des médecins, libéraux et hospitaliers, selon le sondage IFOP-Le Quotidien de début mars, s'affirmaient déçus de la politique menée en matière de santé et protection sociale depuis deux ans. C'était déjà un avertissement.

JACQUES DEGAIN

Conférence des Présidents de CME de CHU Communiqué de presse

La Conférence des Présidents de CME de CHU s'est penchée sur la loi « HPST » telle qu'elle a été amendée par les Députés à propos de la gouvernance.

Elle a constaté que certaines de ses propositions avaient été prises en compte :

- présence du Directeur de l'UFR au Directoire, avis du Président de CME sur la nomination des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques ;
- nécessaire accord du Président de CME et du Directeur de l'UFR sur l'organisation de l'établissement en pôle d'activité.

Les Présidents de Commission Médicale d'Établissement regrettent cependant que la médicalisation de la prise de décision ne soit plus garantie en raison de leur absence du processus de contractualisation interne, de l'élaboration du projet médical (qu'ils ne font que préparer) et du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui l'encadre.

Ils regrettent également de n'avoir qu'un simple avis à donner dans la nomination des chefs de pôle d'activité.

Ils estiment qu'il leur sera difficile, dans ces conditions, de véritablement coordonner la politique médicale de l'établissement et ce sous « l'autorité du Directeur ».

Ils envisagent, dans les semaines à venir, de cesser leur participation aux instances des CHU et, en l'absence de modification du texte législatif, de démissionner collectivement.

Ils refusent de cautionner à l'avenir des décisions non médicalisées.

Communiqué de presse
N°2 - 13 mars 2009
Loi « HPST » :
la Conférence des Présidents de CME de CHU en colère

La Conférence des Présidents de CME de CHU a communiqué lundi 9 mars sa position officielle, quant aux questions de gouvernance exprimées dans le projet de loi « HPST ».

Déplorant de ne pas avoir la responsabilité de l'élaboration du projet médical, elle se félicitait cependant que certaines de ses propositions aient bien été prises en compte, notamment celle du **nécessaire accord du Président de CME et du Directeur de l'UFR sur l'organisation de l'établissement** en pôles d'activité.

Quelle n'est pas sa surprise de voir que cette disposition a désormais été retirée du projet de loi ! Non seulement, la CME n'est pas associée à la mise œuvre du projet médical, mais il n'y a plus désormais « d'avis conforme » de la CME sur la définition de ces pôles, mais un simple avis...

La loi « HPST » ne fait qu'amenuiser le pouvoir des médecins.

La Conférence des Présidents de CME de CHU ne peut supporter le poids d'une telle décision.

Comme elle l'avait annoncé lundi dernier, la Conférence s'engage à ne plus prendre de décisions jusqu'à ce que ses demandes soient entendues et à ne plus participer aux réunions à venir.

En l'absence de prise en compte de leurs décisions dans le texte législatif, une démission collective est imminente.

Les Présidents et les Vice Présidents de CME de CHU se tiennent à la disposition de la presse, pour une conférence de presse, le 17 mars prochain.